

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

Le vingt cinq mai deux mille dix à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de CONFORT, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. JERDELET Michel, Maire de CONFORT

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine Pochet, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, ,

Excusé : Gérard BELLINA

Absents : Gilles MARQUET, Patrick PERRIER DAVID

Date de convocation : 17/05/10.

Secrétaire de séance : Marie Christine Pochet

Le compte rendu de la séance précédente du 24 mars 2010 est approuvé.

1 / Informations diverses

- **Documents présentés en séance** : rapport annuel d'activité du Sidelage, rapport d'activité 2009 Voltaire Initiative (ADE), rapport d'activité 2009 de l'ADEME, orientations 2009/2012 de la CAF de l'Ain, Plan d'approvisionnement territorial bois.
- **Réunions passées** : le tableau a été remis avec la convocation

2 / Travaux d'entretien et d'investissements

- Réhabilitation de la cure

Lors de la réunion du 28 avril, l'architecte a présenté trois hypothèses : réhabilitation dans l'enveloppe existante, réhaussement de la toiture pour développer l'espace utile au R+2, extension du bâtiment côté sud. De même, le thermicien a développé trois solutions différentes d'isolation et de chauffage à affiner lors de la prochaine réunion. Les représentants de la paroisse, de leur côté, ont exprimé leurs souhaits quant à l'utilisation du bâtiment et de la liaison avec l'église.

- Station d'épuration / lagunage

Des forages et sondages de sol se sont déroulés au début du mois de mai afin de déterminer finement l'architecture du projet et les conditions de rejet dans le ruisseau. L'intervention d'un hydrogéologue s'est révélée également nécessaire pour ce qui concerne les risques de pollution.

- **Mur de soutènement chemin du pont de Confort**

Suite à l'effondrement de ce mur et à la réception du devis de l'entreprise Gallia, des devis ont été demandés à deux autres entreprises. Ce chemin étant classé au PDIR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée), les travaux peuvent bénéficier de subventions. Une intervention de l'EIJA (chantier d'insertion) sera demandée pour débroussailler le chemin et nettoyer le mur contigu.

- **Centre d'exploitation**

Des travaux de reprise du mur de l'ancienne fosse à lisier sont nécessaires pour assurer la stabilité de cet ouvrage. Une ouverture sera créée afin de pouvoir accéder et disposer de la surface de la fosse pour stockage et rangement. Une déclaration préalable sera déposée.

3 / Affaires forestières

- **coupe 2010 de résineux**

Le programme des coupes 2010 de résineux proposé par l'Office National des Forêts est soumis au Conseil municipal. Ce dernier demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage dans la parcelle C d'un volume de résineux estimé à 200 m³ environ destiné à la vente publique en bloc sur pied et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- **coupes d'affouages 2010**

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie durant le mois de juin.

- **réorganisation des services de l'ONF**

Le Maire présente une note détaillant la réorganisation des services de l'ONF dans le département de l'Ain.

4 / Affaires scolaires

- **Evolution des effectifs scolaires**

L'effectif scolaire actuellement de 38 enfants devrait évoluer à 42 enfants à la rentrée 2010, 47 en 2011 et 49 en 2012. L'évolution du nombre de logements dans le village dès cette année (12 appartements ou studios) laisse à penser que le seuil des 50 écoliers sera rapidement atteint.

- **Avenir de l'école**

En fonction d'une part de la hausse attendue des effectifs à très court terme, d'autre part de la nécessité de disposer d'un bâtiment scolaire répondant aux normes d'accessibilité en 2015, une réflexion devra être menée dès cette année sur les possibilités existant dans le village (constructions ou terrains) et conformes aux dispositions du POS ou à son évolution. Dans le cadre d'une opportunité immobilière qui pourrait se présenter dans les années à venir, une rencontre de présentation a été organisée entre l'organisme occupant et le CAUE afin de déterminer les conditions d'une étude de faisabilité.

5 / Finances

- **Remboursement chauffage appartement de l'école**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide fixer le montant du remboursement des frais de chauffage à 489.20 euros (2445,99 € x 20%) pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents comptables relatifs au recouvrement de cette somme.

- **Scolarisation des élèves des communes voisines**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009 la participation pour un élève domicilié dans une commune voisine et scolarisé à CONFORT s'élevait à 776,64 €. Pour la prochaine rentrée scolaire, les charges de fonctionnement de l'année 2009 servant de base au montant de la participation financière des communes de résidence ayant augmenté, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation financière des communes de résidence à 888,44 euros par élève pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de fixer la participation aux frais de scolarité des communes voisines à 888,44 euros par élève pour l'année scolaire 2010/2011
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document comptable et administratif s'y rattachant

- **Location de l'appartement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle que le loyer mensuel actuel s'élève à 320 euros et informe l'assemblée que cet appartement sera vacant au 3 juillet 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide que le prochain bail sera établi à titre précaire
- fixe le loyer mensuel à 320 euros hors charges, payable d'avance en début de chaque mois,

- Décide de fixer le montant de la caution à 320 euros à régler en même temps que le premier loyer
- autorise Monsieur le Maire à signer le prochain bail avec les modalités précitées.

Cotisation 2010 au Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de l'adhésion au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler pour l'année 2010 son adhésion au «Fonds Solidarité Logement » du département de l'AIN,
- accepte de verser à cet organisme une contribution de 161.10 euros, correspondant à 0.30 euros par habitant,

Tarifs eau et assainissement 2011

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs.

6 / Rapport d'eau et d'assainissement 2009

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente à son assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le rapport annuel définitif sur le service de l'eau potable pour l'année 2009,
- adopte le rapport annuel définitif sur le service d'assainissement pour l'année 2009.

7 / Modification des statuts du S I E A

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et donne lecture de ce projet de statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain,

8 / Etablissements Recevant du Public

Monsieur le Maire explique qu'en application de la loi n°2005-02 du 11 février 2005, les établissements recevant du public devront être rendus conformes aux règles d'accessibilité avant le 1^{er} janvier 2015.

Il propose de faire diagnostiquer l'ensemble des établissements recevant du public sous responsabilité communale par un bureau expert.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de faire réaliser le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux prévu par la loi du 11 février 2005.
- mandate le Maire pour accéder à la recherche et à la désignation du bureau d'étude spécialisé qui sera chargé de cette étude.

9 / Urbanisme

- PLU

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la notification de jugement du Tribunal Administratif de Lyon annulant la délibération en date du 18 juillet 2007 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le plan local d'urbanisme de la commune.

Ce jugement fait suite à une requête de Mme et Mr André JACQUINOD enregistrée au greffe du tribunal le 31 janvier 2008 et met surtout en cause le travail et les conclusions du commissaire enquêteur.

Par courrier en date du 17 mai, le Chef d'antenne DDT de Bellegarde précise les conséquences de cette annulation en ce qui concerne les certificats d'urbanisme en cours de validité ou en cours d'instruction, les permis de construire en cours de validité ou en cours d'instruction, ainsi que les lotissements. Un état des lieux avait été établi entre le maire et les services de la DDT dès la connaissance du jugement. En ce qui concerne le jugement, l'attention doit être apportée sur le fait que le jugement du Tribunal Administratif autorise implicitement à reprendre la procédure au moment de l'enquête publique, mais qu'il convient d'examiner finement les pièces du dossier de révision pour vérifier qu'elles ne recèlent pas d'illégalité pouvant être soulevées par un requérant, ce qui avait été évoqué préalablement avec l'avocat de la commune.

Les remarques ci-dessus, l'élaboration avancée du SCOT du Pays Bellegardien, la suppression des révisions simplifiées des PLU, la prise en compte d'une injonction du Sous Préfet courant 2009, les avis divers n'étant pas en mesure d'éclairer le conseil municipal quant à la nécessité ou non de relancer la procédure en totalité, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recueillir des avis complémentaires, soit directement auprès de personnes ou services compétents, soit par la consultation d'un bureau spécialisé dans l'urbanisme afin de déterminer la meilleure procédure à adopter.

- Autorisations d'occupation des sols

- permis de construire

- Mlle SCAPATICCI Alexia aménagement de combles (refusé)
- Mr HAAB Construction auvent et pergola (accordé)

- déclaration préalable (en cours d'instruction)

- Mlle SCAPATICCI Alexia châssis sur toiture
- Mr HAAB Dominique Panneaux photovoltaïques

- certificat d'urbanisme opérationnel

- Mr MATHIEU Guy opération non réalisable

10 / Divers

- Corps des pompiers

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes de manque d'effectif que connaît le corps des sapeurs pompiers depuis quelques mois et de la position du SDIS quant au maintien en activité du corps.

- Dénomination de rue

Le chemin desservant 4 habitations depuis la route des essarons sera dénommé chemin Pré la fontaine.

Fin de séance à 21 heures

Le Maire,
Michel JERDELET